



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Psychologie

de l'Université Paris 8 - Vincennes
Saint-Denis

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Créteil

Établissement déposant : Université Paris 8 - Vincennes Saint-Denis

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Psychologie

Domaine : Sciences humaines et sociales

Demande n° S3LI140007169

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Université Paris 8 (Paris).
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention de licence de *Psychologie* de l'Université Paris 8 permet aux étudiants d'acquérir un diplôme de licence couvrant un grand nombre de domaines de la psychologie tels que la psychologie clinique, la psychologie du développement, la psychologie cognitive, la psychologie sociale, ou la psychologie ergonomique.

La formation a pour objectifs de former, d'une part, les étudiants au futur métier de psychologue en leur permettant d'acquérir les connaissances et les compétences requises pour l'entrée en master de *Psychologie*, et d'autre part, de former les étudiants qui ne poursuivraient pas leurs études au delà de la licence, aux métiers du social et de l'accompagnement des personnes.

La mention de licence comprend 1536 heures d'enseignement en présentiel sur les six semestres. En 2011-2012, la formation accueillait 741 étudiants (372 en première année, 215 en deuxième, 154 en troisième année).

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence mention *Psychologie* est organisée de façon à produire une offre de formation disciplinaire solide et variée en sous-disciplines de la psychologie avec un approfondissement conséquent au fil des trois années d'études de licence. Ce type d'organisation permet d'avoir un panorama de la variété de la discipline, de ses modes d'intervention et de rencontrer les diverses aspirations des étudiants. Les enseignements sont répartis en six unités d'enseignement (UE) majeures permettant l'obtention de 90 ECTS (fondamentaux), quatre UE complémentaires de majeures permettant l'obtention de 30 ECTS (spécialités), six UE mineures permettant l'obtention de 42 ECTS (méthodologie), deux UE transversales pour l'obtention de 18 ECTS en première année (L1) permettant aux étudiants l'acquisition des multiples compétences et connaissances attendues à ce niveau de formation. La distinction entre majeure et mineure ne se justifie pas ; les enseignements de mineure sont en réalité des enseignements méthodologiques, aussi pourquoi ne pas les nommer comme tels ?

Les étudiants entrant en 1^{ère} année de licence (L1) sont soumis à un test en biologie, en mathématique et orientés, si besoin, dans les enseignements de remise à niveau. La formation accueille de nombreux étudiants salariés et peut également être suivie dans sa totalité à distance.

La formation présente des enseignements de langue anglaise et d'informatique appliqués à la psychologie en vue de la préparation au C2i. Les cours d'anglais professionnel appliqués à la psychologie dès la licence donnent une motivation supplémentaire aux étudiants. Une UE d'ouverture au premier semestre doit être réalisée dans d'autres disciplines de l'établissement.

La flexibilité de la formation, les cours étant répétés plusieurs fois par semaine, établit un bon équilibre entre cours magistraux et travaux dirigés ce qui permet à des salariés de suivre les deux cursus, en présentiel et à distance.

Le stage est certainement un point fort de cette mention pour l'approche des milieux professionnels : en L3, un important stage tuteuré de 100 h est obligatoire, à réaliser dans une institution hors université, et un stage de 10 heures peut être réalisé dans un laboratoire de recherche de la discipline et de l'université.

Un tutorat est en place afin que les étudiants puissent prendre avis auprès d'étudiants plus anciens de master et doctorat. En L2, il est possible de réaliser une préparation au projet universitaire et professionnel (2 ECTS). Des dispositifs d'aide à la réussite par l'utilisation des TICE (technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement) est en expérimentation.

L'équipe pédagogique s'est efforcée également de réaliser pour les étudiants le souhaitant une partie de leur parcours de licence à l'étranger pour un semestre ; ainsi, une dizaine d'étudiants profite chaque année de cet aménagement. La licence permet aux étudiants de participer au programme européen ERASMUS et d'échange institutionnalisé CREPUQ avec les universités de Québec. Deux enseignants sont chargés de coordonner les poursuites d'études semestrielles à l'étranger et suivent les étudiants dans leur parcours, de la constitution des dossiers à la réalisation des séjours et au retour des étudiants dans leur institution.

Aucune donnée précise n'est fournie sur les poursuites d'études (17 % des diplômés de licence poursuivent en masters de Paris 8, ce qui semble très faible), sur l'insertion professionnelle et sur le devenir des étudiants sortants non diplômés.

La mention ne possède pas de comité de pilotage, mais une commission pédagogique composée d'une quinzaine de membres de l'équipe pédagogique et qui se réunit régulièrement. Il n'y a pas de professionnels des métiers du social dans la commission pédagogique. Le dossier ne mentionne pas la présence des délégués étudiants lors des réunions. On note la quasi absence d'intervenants professionnels dans la formation, alors même qu'ils interviennent en master.

Deux secrétaires assurent le suivi administratif et pédagogique des étudiants de licence. Le diplôme et la formation sont valorisés surtout à travers les salons de l'étudiant.

Une fiche d'autoévaluation précise est fournie avec le dossier, mais il n'est pas explicité la manière dont elle peut impacter les décisions de la commission pédagogique. A la suite de la précédente évaluation de l'AERES, des recommandations ont été prises en compte, comme la plus grande ouverture de la formation et l'introduction de la formation au C2i.

Le dossier est incomplet et des informations sont parfois différentes d'un document à l'autre.



- Points forts :
 - Le contenu des enseignements et le référentiel de compétences attendues par catégorie d'enseignement.
 - Le cursus d'enseignement à distance existant depuis 1990.
 - Le stage professionnalisant et d'ouverture à la recherche.
 - L'ouverture à l'international permettant de réaliser une partie des études.
- Points faibles :
 - L'absence de conseil de perfectionnement, avec la participation d'étudiants.
 - L'absence d'information sur l'insertion professionnelle des étudiants et la poursuite d'études en master.
 - La quasi absence d'intervention de professionnels dans les enseignements.

Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable de constituer un conseil de perfectionnement et de permettre aux délégués étudiants d'y siéger. Une évaluation par les étudiants de manière formelle serait nécessaire. La mention serait enrichie en proposant plus encore des enseignements mutualisés et des ouvertures vers d'autres disciplines. Les données chiffrées de suivi des étudiants à l'insertion professionnelle, la poursuite des études ou le devenir des sortants non diplômés devraient être connus et permettre le pilotage de la mention.

A l'avenir, il serait souhaitable de veiller à la qualité et la cohérence entre les documents transmis.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement

Danielle TARTAKOWSKY
Présidente de l'université

Monsieur Jean Marc GEIB
Directeur de la section de la formation et des
diplômes
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Saint Denis, le 13 septembre 2013

Monsieur le président, Cher collègue,

La direction de l'établissement ainsi que les porteurs de projets ont pris connaissance des évaluations des licences, des licences professionnelles et des masters réalisées par vos équipes.

Ces évaluations ont fait l'objet d'un examen attentif. Dans un contexte de profonde mutation et d'importants changements concernant notamment les appellations et les règles d'accréditation/habilitation des diplômes, j'ai souhaité que les collègues considèrent avec la plus grande attention vos remarques et que les évolutions attendues par l'AERES soient étudiées et intégrées aux projets.

Je vous prie de trouver ci-après les commentaires que je suis en mesure de vous apporter sur ces évaluations.

Tant pour les licences que pour les masters, une majorité des évaluations soulignent l'insuffisance de suivi des anciens étudiants, tant en termes de poursuite d'étude ou de réorientation que d'insertion professionnelle. Nous sommes conscients de cette faiblesse et de la nécessité d'accroître nos efforts, pour renouveler les modes opératoires en matière de suivi des cohortes. Sur ce point particulier, les réflexions entamées ainsi que certaines initiatives locales laissent penser que l'échelle la plus appropriée pour assurer ce suivi est celle des formations elles-mêmes (ou des parcours), afin de garantir la réactivité et de meilleurs taux de réponse aux enquêtes. Le suivi des étudiants sur le plan statistique mais aussi qualitatif tout au long du parcours, en termes d'orientation, de professionnalisation et d'insertion sera une priorité dans le projet 2014.

En ce qui concerne le pilotage des formations, l'inexistence ou le fonctionnement défectueux des conseils de perfectionnement, j'observe que la critique concerne nombre de projets. Les conseils de perfectionnement vont faire l'objet d'une révision approfondie, à l'occasion de la refonte des statuts de l'établissement sur lesquels nous nous penchons activement.

Pour nourrir la réflexion et le travail des équipes, nous avons noté les nombreuses recommandations relatives à l'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants. Si certaines de nos formations ont une longue expérience en la matière, il est incontestable que cette pratique est insuffisamment intégrée. Les outils d'évaluation des conditions d'études et des enseignements doivent être introduits au cœur des formations ; certaines sont un exemple, portées par l'IDEFI CréaTIC, incluant l'évaluation dans le contrat pédagogique.

Danielle TARTAKOWSKY
Présidente de l'université

Concernant les licences professionnelles, un travail de fond est nécessaire tant en termes de connexion entre cursus, qu'en termes de liens avec les partenaires professionnels et plus généralement de suivi des étudiants.

Un autre chantier nous incombe, évoqué dans de nombreux rapports d'évaluation, inégalement engagé selon les formations : celui de l'alternance. Le service de la Formation permanente et quelques UFR, ainsi que les IUT, ont largement entamé le travail ; il convient à présent de déployer le dispositif à d'autres formations. La nécessité de rebâtir notre offre de formation en masters et de retravailler les maquettes de licence, dans le cadre de la spécialisation progressive du cycle L va nous permettre d'aborder concrètement cette démarche. La mise en place d'une vice présidence « Formation tout au long de la vie » nous y aidera.

En matière de relations internationales, les évaluations relatives à la mobilité sortante des étudiants sont contrastées : s'il s'agit d'un point fort manifeste dans de nombreuses formations, d'autres demeurent en retard dans le développement de partenariats, et leur mise en œuvre. L'une des missions de la vice présidence « Relation Internationale » est d'accompagner ces dernières. Une réflexion en matière de politique des langues s'avère également nécessaire pour mieux accompagner nos étudiants vers l'international.

Je me satisfais enfin que l'AERES porte un regard positif sur les projets pédagogiques et sur l'investissement des équipes dans l'aide à la réussite. Il s'agit en effet d'une priorité. Dans le nouveau contexte de la nomenclature simplifiée et de la spécialisation progressive des licences, nous poursuivrons dans ce sens : projet pédagogique fort, ancré dans le territoire, adossé aux équipes de recherche, faisant place à l'accompagnement personnalisé des étudiants pour les conduire à la réussite et à la poursuite de leurs études.

Remerciant les équipes de l'AERES, pour le sérieux avec lequel elles ont accompli leur mission, j'attire votre attention sur le fait qu'en raison du changement du cadre législatif, un certain nombre de projets évalués au printemps dernier vont être revus et seront mis en œuvre dans un format modifié. J'y vois l'occasion de renforcer le travail de réflexion et de rénovation des pratiques dans le sens de vos recommandations.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'expression de ma haute considération.

Danielle TARTAKOWSKY
UNIVERSITÉ PARIS
La Présidence
VINCENNES SAINT-DENIS

Réponse AERES – Licence Psychologie

Les différents points soulevés par le comité d'évaluation de la Licence de Psychologie apparaissent justifiés. Notamment, nous sommes pleinement conscients des points faibles soulignés qui constituent dès à présent des axes d'amélioration prioritaires.

Concernant l'absence de conseil de perfectionnement, l'équipe pédagogique souhaite sa mise en place dès la rentrée universitaire prochaine, soit avant même la mise en place de l'offre de formation LMD3. Nous veillerons tout particulièrement à l'implication des étudiants de Licence de Psychologie dans ce conseil. Un de ses premiers projets pourrait concerner la mise en place d'une évaluation formelle des enseignements qui fait défaut actuellement.

Nous reconnaissons également la faiblesse des interventions de professionnels au sein de la formation en Licence de Psychologie. Nous précisons cependant qu'il est envisagé que des professionnels interviennent dans l'EC " Les métiers de la psychologie ". Ils pourront également être intégrés au cours de la mise en place de la formation au sein d'autres enseignements, par exemple les projets tuteurés.

Enfin, nous souhaitons corriger une erreur de lecture concernant le devenir des étudiants diplômés et notamment la poursuite d'étude en Master de Psychologie. Le taux de 17 % relevé par le comité correspond uniquement aux diplômés issus de la formation à distance. Comme indiqué dans le tableau concernant la formation en présentiel, ce taux était de 41,6 % en 2009-2010 et de 47,1 % en 2010-2011. Le taux plus bas des étudiants diplômés à distance résulte de différents facteurs. Premièrement, seuls trois parcours sur les six que comprend le Master de Psychologie en présentiel sont également proposés à distance. Ainsi, les étudiants souhaitant poursuivre leur étude dans les parcours non ouverts à distance sont dans l'obligation d'intégrer la formation en présentiel à l'université Paris 8 mais également dans d'autres établissements universitaires géographiquement plus proches pour eux. Deuxièmement, le public accueilli dans la formation à distance diffère quelque peu de celui des étudiants en présentiel. En effet, il s'agit pour la majorité d'adultes en reprise d'études dont l'objectif est la réorientation professionnelle mais également le besoin d'une formation complémentaire utile dans leur pratique professionnelle actuelle. Pour ces derniers, l'obtention du diplôme de Licence de Psychologie marque ainsi la fin de leurs études.